



Éditorial

Souvenez-vous le 1^{er} avril 2021, a eu lieu la mise en application de la nouvelle Convention Collective Nationale «CCN». Le commentaire du syndicat majoritaire FNSEA était à cette date d'annoncer une avancée significative pour l'emploi agricole.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour commencer le SMIC qui est le premier palier de la grille n'a progressé que de 0.86 % pour une inflation selon l'INSEE de 1.6 % pour 2021 et une prévision de 2.7 % minimum pour 2022...

Face à cette réalité les négociations entre les partenaires syndicaux n'ont malheureusement pas abouti ce qui veut dire concrètement que la rémunération des salariés agricoles a baissé !

Le salaire que vous percevez en tant que salarié est une référence qui vous permet d'avoir par exemple un emprunt pour votre voiture ou votre maison. Ces deux investissements sont indispensables pour nous tous ; un véhicule pour se déplacer et un habitat pour se loger, qu'il soit en propriété ou en location, sont des charges incompressibles et de plus en plus onéreuses. La difficulté aujourd'hui est de trouver une voiture, quelle soit neuve ou d'occasion, leur rareté font monter les prix de manière très significative. Pour l'habitat la différence est encore plus énorme. Je constate qu'en moins de vingt ans une petite maison a doublé son prix alors que nos salaires dans la même période n'ont progressé que de 25 %.

Face à cette réalité nous conviendrons donc que les métiers de l'agriculture soient mieux rémunérés, afin de ne pas être considérés comme des sous-emplois si nous les comparons à d'autres branches d'activité. Il va de soi que pour cela les produits agricoles doivent également être payés aux producteurs à leurs justes valeurs.

Plus jeune, j'entendais souvent cette remarque «on n'attire pas les mouches avec du vinaigre» aussi la prise en compte d'une rémunération doit correspondre à l'effort fourni, ainsi qu'à la compétence exigée. Personne ne peut nier le fait que l'agriculture manque de bras. Et pour que cela change la prise en compte d'un salaire honnête doit être bien réelle et non pas comme on entend ce phrasé qualificatif «augmentation significative ou substantielle». Une opération «Pièces Jaunes» ne résoudra sans doute pas le problème.

Jean-Luc HILARY

Président de l'Association des salariés agricoles du Morbihan

Agenda

- **Salon de l'agriculture à Paris** (Porte de Versailles) **du samedi 26 février au dimanche 6 mars**. Le rendez-vous annuel de l'élevage et des produits régionaux mais aussi du jardin, de la chasse, de la pêche et des produits exotiques. www.salon-agriculture.com



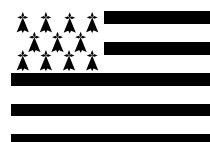
- **Agri Deiz à Morlaix le samedi 19 et dimanche 20 mars**. Le festival de l'agriculture et de l'élevage du Finistère. www.agrideiz.fr



Pour recevoir le programme complet des réunions, contacter l'Association des salariés agricoles au 02.97.46.22.19. Pour raison sanitaire, il est préférable de s'inscrire à l'avance. Suivez l'actualité sur la page [facebook](#) de l'Association

Loisirs

- **Lanester - Parc des Expositions**
 - Lac des cygnes - 8 mars - 37 €
 - Jeff Panacloc - 12 mars
 - De 35 € à 65 €
 - Messmer - 20 mai - De 44.5 € à 64 €
 - Véronic Dicaire - 3 décembre - 49 €
- **Lorient - Hydrophone**
 - Paradisco - 26 février - 14 €
 - French 79+ - 5 mars - 25 €
 - Lloyd Cole - 1^{er} avril - 24 €
- **Quéven - Les arcs**
 - Daniel Auteuil - 4 mars
 - 36 € au lieu de 38 €
 - Jane Birkin - 16 mars
 - 45 € au lieu de 47 €
 - Alex Vizorek - 21 mai
 - 25 € au lieu de 27 €
- **Ploemeur - Océanis**
 - Manu Katché - 19 mars
 - 30.2 € au lieu de 35.2 €
 - Anne Roumanoff - 29 avril - 45 €
 - Elodie Poux - 3 mai - 39 €
- **Locminé - La Maillette**
 - Amel Bent - 1^{er} octobre - 49 €
 - Chantal Ladesou - 18 mars - 45 €
 - Amel Bent - 1^{er} octobre - 49 €
- **Grand-Champ - Espace 2000**
 - Trois cafés gourmands - 3 mars
 - 33 €
 - Julien Clerc - 9 mars - 67 €
 - Suzane - 12 mars - 30 €
- **Auray - Théâtre à l'Ouest**
 - Jérôme Commandeur - 25 février
 - 39 €
 - Marianne James - 21 avril - 25 €
- **Rennes - Le Liberté**
 - Bernard Lavilliers - 22 avril - 39 €
 - Gaëtan Roussel - 10 avril - 38 €
 - Feu ! Chatterton - 13 avril - 36 €
 - Opéra Aïda - 12 juin - 48 €
 - Grand corps malade
 - 13 novembre - 30 €
 - Yannick Noah - 23 novembre - 30 €
- **Brest - Arena**
 - Vianney - 25 mars - 46 €
 - Eric Antoine - 5 mai - 39 €
 - Julien Doré - 6 mai - 34 €
 - Vitaa & Slimane - 22 septembre - 42 €
 - Amir - 3 novembre - 35 €



Exploitations production agricole et CUMA

Salaires minima (National), applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale Production agricole et CUMA - Avenant n° 4 du 18/01/2022 qui entrera en vigueur le 1^{er} jour du mois civil suivant la parution de l'arrêté d'extension au JO.

Palier	Coefficients d'emploi	Salaire brut horaire €	Salaire brut mensuel €
Palier 1	9 points - 11 points	10,57 € (SMIC)	1603,15 €
Palier 2	12 points - 16 points	10,66 €	1616,80 €
Palier 3	17 points - 24 points	10,82 €	1641,07 €
Palier 4	25 points - 35 points	11,06 €	1677,47 €
Palier 5	36 points- 51 points	11,57 €	1754,82 €
Palier 6	52 points - 73 points	12,15 €	1842,79 €
Palier 7	74 points - 104 points	12,90 €	1956,54 €
Palier 8	105 points - 143 points	13,82 €	2096,08 €
Palier 9	144 points - 196 points	14,98 €	2272,02 €
Palier 10	197 points - 270 points	16,61 €	2515,24 €
Palier 11	271 points - 399 points	18,91 €	2868,08 €
Palier 12	400 Points	21,62 €	3279,11 €

Les CSP* dépendent non seulement des points mais aussi des critères de l'emploi.

Technicien : au moins 74 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en technicité et : Degré 3 en responsabilité ou Degré 3 en autonomie.

Agent de maîtrise : au moins 105 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 3 en autonomie et : Degré 3 en management ou Degré 4 en technicité.

Cadre : au moins 197 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en autonomie et : Degré 4 en technicité ou Degré 4 en management.

Depuis le 1^{er} avril 2021 cette grille de salaires remplace les grilles de salaires qui étaient applicables dans le Morbihan jusqu'au 31 mars 2021 pour les exploitations agricoles du Morbihan, les CUMA (de Bretagne et Pays de Loire), le maraîchage (Morbihan, Ille et Vilaine), l'horticulture-pépinière (Morbihan) et l'arboriculture (de l'Ouest).

Avec cette nouvelle classification des emplois, à chaque poste est attribué un nombre total de points (de 9 à 400 points), calculés en additionnant des points attribués selon 5 critères : technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel. Cette classification relève de la responsabilité de l'employeur et peut bien évidemment se faire en concertation avec le salarié.

*Catégories Socio-Professionnelles

Personnel d'exécution des Entreprises de Travaux et Services Agricoles et ruraux (Bretagne)

Salaires minima régionaux applicables en Bretagne depuis le 1^{er} avril 2021. Négociation en février 2022

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Emploi exécutant	1	10.57	1603.15
- Emploi exécutant	2	10.57	1603.15
- Emploi spécialisé	1	10.61	1609.22
- Emploi spécialisé	2	10.71	1624.38
- Emploi qualifié	1	10.84	1664.10
- Emploi qualifié	2	11.09	1682.02
- Emploi hautement qualifié	1	11.51	1745.72
- Emploi hautement qualifié	2	11.99	1818.52
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	1	12.65	1918.63
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	2	13.36	2026.31
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	1	14.13	2143.10
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	2	14.79	2243.20
- Cadre I		16.53	2507.11
- Cadre II		19.59	2971.22

Personnel administratif des Entreprises de Travaux et Services Agricoles et ruraux (Bretagne)

Salaires minima régionaux applicables en Bretagne depuis le 1^{er} avril 2021. Négociation en février 2022

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Emploi administratif exécutant	1	10.57	1603.15
- Emploi administratif exécutant	2	10.57	1603.15
- Emploi qualifié	1	10.84	1664.10
- Emploi qualifié	2	11.09	1682.02
- Emploi hautement qualifié	1	11.51	1745.72
- Emploi hautement qualifié	2	11.99	1818.52
- Technicien Administratif et Comptable	1	12.65	1918.63
- Technicien Administratif et Comptable	2	13.36	2026.31
- Cadre I		16.53	2507.11
- Cadre II		19.59	2971.22

Entreprises Conchylicoles

Salaires minima (National) depuis le 1^{er} février 2022, applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale de la conchyliculture.

Echelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
1	10.58	1604.67
2	10.97	1663.82
3	11.26	1707.80
4	11.56	1753.31
5	12.77	1936.83
6	16.79	2546.54

Classification des emplois :

- Ouvrier/employé : échelon 1
- Ouvrier qualifié et employé : échelon 2
- Ouvrier hautement qualifié : échelon 3
- Chef d'équipe : échelon 4
- Cadre (technique ou commercial) : éch 5
- Cadre (responsable d'exploitation) : éch 6

Entreprises du Paysage

Salaires minima depuis le 1^{er} janvier 2022 (National)

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
O1	10.58	1604.67
O2	10.82	1641.07
O3	10.92	1656.24
O4	11.15	1691.12
O5	11.56	1753.31
O6	12.09	1833.69
E1	10.69	1621.35
E2	10.93	1657.75
E3	11.39	1727.52
E4	12.09	1833.69

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 2013 € - TAM2 : 2112 € - TAM3 : 2263 € - TAM4 : 2481 €). Si forfait jours + 15%.

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 33656 € - C1 : 38427 € - C2 : 38427 € - C3 : 40193 € - C4 : 41402 € - C5 : 44213 € - D : d'un commun accord.)

Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

(Bretagne Salaires minima depuis le 1^{er} avril 2021 - Négociation en février 2022)

Personnel chargé des travaux de mise en place ou d'enlèvement de volailles et des travaux d'intervention technique dans les entreprises de prestations de services à l'aviculture - Personnel bénéficiant du statut de Technicien, Agent de Maîtrise (TAM) et Cadres en entreprises de prestations de services à l'aviculture.

Classification /Echelon	Salaire horaire €
- Emploi exécutant Echelon 1	10.57
- Emploi exécutant Echelon 2	10.57
- Emploi spécialisé Echelon 1	10.61
- Emploi spécialisé Echelon 2	10.71
- Emploi qualifié Echelon 1	10.84
- Emploi qualifié Echelon 2	11.09
- Emploi hautement qualifié Echelon 1	11.51
- Emploi hautement qualifié Echelon 2	11.99
- TAM 1 Echelon 1	12.65
- TAM 1 Echelon 2	13.36
- TAM 2 Echelon 1	14.13
- TAM 2 Echelon 2	14.79
- Cadre I	16.53
- Cadre II	19.59

J'ai 61 ans et l'année prochaine, je pars en retraite. Ma complémentaire santé est prise en charge à 50 % par mon employeur et l'année prochaine ?

Vous devrez prendre votre propre mutuelle dès que vous serez en retraite. A savoir, l'Association des salariés agricoles du Morbihan a, depuis de nombreuses années, une mutuelle de groupe (Mutualia) avec des tarifs préférentiels non seulement pour les actifs mais aussi pour les retraités. Ainsi, entre 61 et 65 ans, la cotisation mensuelle est de 61.19 € pour un retraité avec une très bonne couverture en optique et dentaire (Optimum).

Est-ce qu'avec ma carte CEZAM reçue lors de mon adhésion à l'Association des salariés agricoles, je peux avoir des réductions à la thalasso de Carnac ?

Oui, à Thalazur Carnac. Par exemple l'escapade week-end à 179 € au lieu de 229 € par personne. Ce tarif comprend une nuit d'hôtel, le petit déjeuner pour 2 personnes ainsi que l'accès au Spa Marin le jour de l'arrivée et jusqu'à 13 h le jour du départ.

Je travaille sur une ferme avec un atelier lait et des terres, est-ce que vous pourriez me dire de quelle convention collective je dépends et aussi me l'envoyer ?

Vous pouvez la demander à votre employeur qui doit la tenir à votre disposition, ou encore aller la chercher sur internet, par exemple sur <https://www.legifrance.gouv.fr>, nous pouvons aussi vous la transmettre par email. Depuis le 1^{er} avril 2021, vous dépendez de deux conventions collectives de travail, une nationale (CCN production agricole) et une départementale (CC exploitations agricoles du Morbihan) tant que cette dernière n'est pas dénoncée. A titre d'exemple, pour votre grille des salaires, c'est la CC nationale (voir page 2). Pour les avantages indiqués dans la CC départementale (13^e mois, primes d'ancienneté...), vous en bénéficiez toujours, que vous soyez salarié en place depuis des années ou récemment embauché.

Bonjour, je suis salariée avicole en CDI dans la région de Pontivy depuis octobre 2020 et je voudrais démissionner de mon poste. Je ne suis pas sûre du délai de préavis, j'ai vu 1 mois, est-ce le cas svp ?

C'est bien un mois. Actuellement, vous dépendez de deux conventions collectives agricoles (La CC nationale et la CC du Morbihan), il faut considérer les articles concernant la rupture du contrat de travail en cas de démission et son préavis de ces deux CC et prendre le texte le plus «avantageux» pour le salarié (Nationale : un mois de préavis pour un salarié non-cadre ; Morbihan : un mois pour les salariés non cadres ayant plus de six mois de présence dans l'entreprise). On a donc bien un mois de préavis dans les deux situations.

Je suis maçon du paysage et j'en ai entendu parler autour de moi qu'un ouvrier en CDI avait fait un abandon de poste. C'est quoi ?

Ce salarié a quitté son poste de travail sans autorisation de l'employeur ou s'est absenté de manière prolongée ou répétée sans justificatif pendant ses heures de travail. Il ne perçoit pas de salaire. Son absence suspend son contrat de travail. Tant que le contrat de travail n'est pas rompu, ce salarié ne peut pas travailler ailleurs ou s'inscrire à Pôle Emploi (sauf si son emploi n'était qu'à temps partiel). Ce n'est pas une démission. L'employeur n'a aucune obligation de licencier ce salarié et peut le mettre en demeure de reprendre son travail ou de justifier son absence. Il peut déclencher une procédure disciplinaire. Consulter le site www.service-public.fr.

Je suis porcher et en arrivant sur l'élevage le matin, je dois me changer et enfiler un vêtement de travail. Est-ce du temps de travail ?

En principe non. Mais il faudrait étudier de plus près votre situation, car pour que ce soit considéré comme du temps de travail, il faut remplir deux conditions. La première que vous remplissez, l'habillage et le déshabillage est bien réalisée sur l'exploitation, votre lieu de travail (ce pourrait aussi être un autre local sur un chantier). La seconde est que ce temps d'habillage et de déshabillage soit inscrit comme imposé dans votre contrat de travail (Par exemple pour raisons sanitaires sur l'élevage) ou dans un règlement intérieur ou encore si ceux sont des équipements de sécurité à mettre (Casque, gants...) ou bien noté dans votre convention collective par exemple. La CC Nationale n'indique rien à ce sujet et CC polyculture-élevage du Morbihan note que «le salarié bénéficie d'une contrepartie financière de 0.76 € par jour travaillé, lorsque le port d'une tenue de travail est imposé sur le lieu de travail par des dispositions législatives ou réglementaires, par des clauses conventionnelles, le règlement intérieur ou le contrat de travail». Mieux vaut échanger sur le sujet avec votre employeur.

Pour nous envoyer vos questions, par SMS au 07.85.08.33.59
ou par email à simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr

Pour recevoir le

Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan
Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 19
ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession

Adresse

.....

Tél. Email :

Tarifs des cotisations : Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €

Carte CEZAM remise avec l'adhésion

Des bénéfices pour tous

La qualité de vie au travail, ce n'est pas le «bien-être» mais ETRE BIEN au travail. Ce sont les propos que nous avons entendu à [TRAME](#) par la directrice générale de [BETTER HUMAN](#), le Dr Florence BENICHOUX. Elle propose un suivi aux entreprises pour permettre une Haute Qualité Humaine dans le travail avec une vision «zéro» :

«zéro» incivilité
«zéro» manque de respect
«zéro» violence
«zéro» stress chronique
«zéro» accident de travail
«zéro» maladie professionnelle
«zéro» burn out
«zéro» désengagement.

Pour que cela devienne réalité un entretien séparé de l'employeur et du ou des salariés doit se faire afin d'évaluer les points forts mais aussi les points faibles pour y apporter les solutions nécessaires. Chacun doit comprendre les problèmes de l'autre pour aboutir ensemble à un travail de qualité. Dans cette période où l'agriculture peine à recruter et à garder sa main d'œuvre cela pourrait être une bonne idée : idée à creuser...

Eric Passetemps et Jean-Luc Hilary,
respectivement, Président de l'Association
des salariés agricoles de France et
Président de l'Association des Salariés
Agriculteurs du Morbihan.

Adhérer, c'est :

- Recevoir la carte CEZAM permettant de :
 - bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...)
 - avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, zoos, piscines, ski...)
 - pouvoir voyager à moins cher.
- Avoir une couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne
- S'informer sur sa vie professionnelle (Flash mensuel envoyé uniquement aux adhérents)
- Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier
- Avoir des renseignements liés à votre métier (sur RDV ou au 02 97 46 22 19)
- Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole



Rejoignez-nous sur
www.facebook.com/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan-623819441127376/

02 97 46 22 19



LES OFFRES D'EMPLOI DE L'ANEFA MORBIHAN

www.agriemploi56.com ou www.lagriculture-recrute.org

emploi56@anefa.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.46.22.14

Toutes les offres sur la page Facebook de l'ANEFA Morbihan 

Aviculture - Aquaculture

- Taupont - OAV141063-56** - GE recherche responsable d'élevage (90000 poules pondeuses) - CDI tps plein
Languidic - OAV142551-56 - Société recherche ramasseurs de volailles 60 à 90h/mois - 14.56 € Brut/h - CDI tps partiel
Ménéac - OAV141680-56 - EARL (poules repro) recherche technicien d'élevage - CDI tps plein
Caro - OAV142468-56 - SARL (Poules pondeuses) recherche responsable d'élevage (Primes) - CDI tps plein
Questembert - OAV140848-56 - GE recherche agent d'élevage, volailles de chair - CDI tps plein

Lait

- Peillac - OVL140189-56** - Exploit. (95VL, 135 ha) recherche vacher et occasionnellement cultures - CDI tps plein
Le Faouët - OVL1447-56 - EARL (70 VL, TPA) recherche vacher polyvalent - astreinte 1 dimanche/mois - CDD 3 mois tps plein
Roudouallec - OVL144302-56 - EARL (85 VL, salle traite 2*9 TPA) recherche agent de traite 24h/semaine - CDI tps partiel
Lanouée - OVL144017-56 - Exploit. (45 VL, 45 ha, salle de traite 2*4) recherche vacher - CDD tps plein 6 mois
Bohal - OV144710-56 - EARL (95 VL, traite robotisée, 1 WE astreinte/mois) recherche vacher - CDI tps plein
Auray, Ploërmel, Pontivy, Locminé, Malestroit, Caudan, Grand-Champ, St Martin S/Oust - Service de remplacement recherche 8 vachers de remplacement - Chèques-déjeuner, indemnités km - CDI tps plein
Guer, Locminé, Pluvigner, Brandivy, Caudan, Pontivy, Ploërmel, Serent, Groupement d'employeurs départemental recherche 8 vachers - CDI tps plein

Caprin

- Pluvigner - OCA144085-56** - GAEC (300 chèvres, traite roto, transfo) recherche agent caprin, 39h semaine, salaire selon compétences, mini 1900 € brut/mois. CDI tps plein
Ambon (450 chèvres), Lanvaudan (60 chèvres et transfo) exploitations recherchent agents caprin CDD 3 mois

Porc

- Carentoir, Pontivy, Priziac, St Guyomard**, 4 Maternités collectives recherchent techniciens(nes) d'élevage porc en CDI tps plein
Evellys - OPO144012-56 - SCEA (550 Truies, mâles non castrés, robot de lavage, 200 ha) recherche 2 agents d'élevage - CDI tps plein
Priziac - OPO143833-56 - SCEA (900 Truies NE, FAF) recherche responsable bloc mater, primes PEE - CDI tps plein
Pluvigner - OPO137989-56 - SCEA (220 Truies NE) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Noyal-Pontivy - OPO 142709-56 - SCEA (250 Truies NE) recherche technicien(ne) élevage - Mai 2022 - CDI tps plein
Pluméliau/Plumelin/Monteneuf/Guilliers/Taupont//Ruffiac 6 postes techniciens(ne) d'élevage - CDI tps

Grandes Cultures

- Evellys - OCM141838-56** - SCEA (300 Truies, 200 ha) recherche chef de cultures, CDI tps plein
Theix - OCM144575-56 - Entreprise préparation semences de ferme, recherche chauffeur-commercial CDI tps plein
Guer/Le Faouët/Pontivy/Malguenac/ Ménéac - 5 ETA recherchent chauffeurs - CDI tps plein
Locqueltas - OCM141140-56 - CUMA recherche conducteur (trice) d'engins agricoles - CDI tps plein

Horticulture - Paysage

- Plougoumelen - OHO143934-56** - EARL (pépinière et petits fruits) recherche technicien de maintenance - CDI tps plein
Grand-Champ - OPA143668-56 - Paysagiste recherche ouvrier expérimenté - Permis B et EB - CDI tps plein
Auray - OPA134549-56 - Société recherche deux ouvriers paysagistes (création et maçonnerie) - CDI tps plein
Theix-Noyal - OPA144041-56 - Paysagiste recrute maçon du paysage - CDI tps plein

Maraîchage - Arboriculture

- Noyal-Pontivy - OAR141299-56** - Producteur de pommes recherche agent de conditionnement - CDD tps plein 9 mois
Lanester - OMA144059-56 - Ferme maraîchère apprenante recherche chef de cultures expérimenté - CDI tps plein
Plouhinec - OMA139315-56 - GAEC recherche 2 agents de récoltes (légumes frais champ) - CDD 6 mois
Plouhinec - OMA142266-56 - Exploitation (Choux, carottes) recherche agent de récolte pour avril - CDD 3 mois
Sulniac - OMA142478-56 - Exploitation recherche agent de récolte, vendeur marché légumes - CDD 12 mois

Apprentissage

Recherchent apprentis pour préparer formation agricole : Exploitation arboricole à Inguiniel - Exploitation dindes de chair en bio à Locminé - GAEC en élevage laitier (120 VL et cultures) - Exploitation laitière (50 VL) et cidrerie à Carnac - Elevage volailles de chair à La Croix Hélléan - Exploitation laitière (95 VL et robot) à Bohal - Exploitation laitière (60 VL et 90 ha) à Grand-Champ - GAEC en lait (110 LV et 70 ha) à Pleucadeuc - Exploitation pour transformation produits laitiers à Pontivy - GAEC en lait bio et transfo fromages - Exploitation laitière (90 VL, robot) à St Caradec-Trégomel - SCEA élevage porcin (300 Truies, mâles non castrés, robot lavage) à Pontivy

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières - TPA : Traite par l'arrière - NE : Naissieur-Engraisseur - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée

Social

La reine de la déclaration !

Votre situation personnelle a évolué récemment : mariage, naissance, déménagement, modification de votre activité professionnelle... Il est important de prévenir votre MSA de ces changements pour une bonne mise à jour de vos droits. Un service en ligne vous permet de réaliser votre déclaration sur Internet.

Le service en ligne «Déclarer un changement de situation» est là pour simplifier votre démarche. En quelques clics, votre déclaration est faite. Un envoi direct de vos pièces justificatives en ligne en remplissant votre demande ; la possibilité d'enregistrer votre demande pour la finaliser plus tard si besoin ; des échanges rapides avec votre MSA pour bénéficier éventuellement de nouvelles prestations ou éviter d'avoir un trop perçu à rembourser ; une mise à jour de votre dossier facilitée ; une réception d'un accusé de réception et suivi en ligne de l'avancement de votre dossier.

Faites le choix de la tranquillité !

Profitez de ce service en ligne sur le site Internet de votre MSA portesdebretagne.msa.fr, dans Mon espace privé : rubrique Mes services > Famille, logement.



Crédit : J. Jem, O. Villeaud - CCMSA

A quelles prestations sociales, pouvez-vous prétendre ?

Pour avoir plus d'informations sur les prestations et réaliser vos démarches en ligne, rendez-vous sur le site www.portesdebretagne.msa.fr ou téléphoner au 02.99.01.80.80. Sur le site www.mesdroits sociaux.gouv.fr vous pouvez aussi effectuer des simulations et vos démarches en ligne.



santé
famille
retraite
services